

RDP 2021

Lextenso

REVUE DU

DROIT PUBLIC

ET DE LA SCIENCE POLITIQUE
EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

N° 1

Dans ce numéro

**DOSSIER : LE FONCTIONNAIRE DEMAIN,
UN TRAVAILLEUR COMME LES AUTRES ?**

Janvier-Février 2021

N° 1

Pages 1 à 346

**ENTRETIEN : LE REGARD CRITIQUE DE PAUL AMSELEK
SUR L'ŒUVRE DE KELSEN
DIALOGUE AVEC ALEXANDRE VIALA**

**DOSSIER : LE FONCTIONNAIRE DEMAIN,
UN TRAVAILLEUR COMME LES AUTRES ?**

- Le dialogue social : instrument et objet de la transformation
de la fonction publique
Ludivine Clouzot 47
- Re-naissance du dialogue social dans la fonction publique
François-Xavier Fort 57
- L'extension du recours au contrat d'engagement
Sylvain Niquèze 67
- La loi de fonction publique du 2 août 2019 de déformation
des transitions professionnelles
Antony Taillefait 77
- Les conditions de travail après la loi de transformation
de la fonction publique : la recherche d'un équilibre entre réorganisation
du cadre de gestion des agents et reconnaissance de nouveaux droits
Hélène Pauliat 89
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à l'aune
de la loi de transformation de la fonction publique : entre continuité
et perplexité
Carole Moniolle 101
- La loi du 6 août 2019, ou comment développer le statut
« en même temps » que le contrat
Charles Fortier 111

DOCTRINE

DRIT ADMINISTRATIF

- Le Conseil d'État et l'imposition des gains de jeux
François Barviaux 121
- La police des fausses informations à l'ère du numérique
Pierre Blanquet 149
- Les atteintes aux libertés fondamentales dans le cadre du référé-liberté
Maria Gkegka 173
- Les quotas de logements sociaux, un outil de mise en œuvre
du droit au logement ?
Alexandra Korsakoff 209

DRIT CONSTITUTIONNEL

- L'abstention électorale en droit public français
Robin Medard Inghilterra 237

DRIT ÉTRANGER

- L'initiative populaire des lois (IPL) en Espagne : état des lieux critique
Nicolas Pauthe 277

CHRONIQUE JURISPRUDENTIELLE

- Chronique de droit constitutionnel 2020
Dominique Rousseau, Pierre-Yves Gahdoun et Julien Bonnet 305

TABLE ANNUELLE 2020

341